

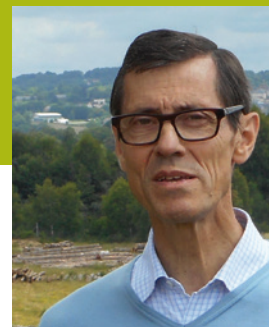
Lettre

de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne

#mars 2021

Marc Ditlecadet

*Président de la Communauté de Communes
Briance Sud Haute-Vienne*



Mesdames, Messieurs,

2020, année inédite, hors normes, dramatique, restera gravée dans l'Histoire.

Du début à la fin cette année aura été vécue à l'ombre du Covid 19, virus destructeur à l'impact planétaire.

Crise sanitaire mondiale, crises sociale et économique secouent le monde entier.

Epidémie, pandémie, confinement, masques, gestes barrières, distanciations sociales, tests PCR, tests antigéniques, couvre-feu, hydroxychloroquine, télétravail sont devenus les mots de notre vocabulaire quotidien.

Dans ce contexte très anxiogène, des signaux encourageants nous apportent cependant une lueur d'espoir : l'efficacité et le dévouement de tout le corps médical, de nos chercheurs et scientifiques qui ont pu mettre au point des vaccins seuls capables d'enrayer l'épidémie, le formidable élan de solidarité entre les hommes et les nations et plus particulièrement les nations européennes qui ont su faire bloc pour pallier les conséquences économiques et sociales de la grave crise qui s'annonce.

C'est dans ce contexte que débute le mandat que vous nous avez confié en 2020.

Je souhaite par cette lettre préciser les principaux enjeux pour notre territoire de Briance Sud Haute-Vienne et les diverses compétences de la Communauté de Communes qui sont complémentaires de celles des communes.

Château-Chervix

Glanges

La Porcherie

Magnac-Bourg

Meuzac

Pierre-Buffière

Saint-Genest-sur-Roselle

Saint-Germain-les-Belles

Saint-Hilaire-Bonneval

Saint-Vitte-sur-Briance

Vicq-sur-Breuilh

Conseil communautaire



Installation du nouveau conseil communautaire en juillet 2020. Mr Christian REDON-SARRZY a laissé sa place de vice-président suite à sa nouvelle fonction de Sénateur. Mr Guy MONTET le remplace.

1. Éric LAVOREL - Conseiller communautaire, Saint-Germain-Les-Belles
2. Michel MOURET - Conseiller communautaire, La Porcherie
3. Philippe BABAUDOU - Conseiller suppléants, Saint-Genest-sur-Roselle
4. Caroline DELHAYE - Conseillère suppléante, Glanges
5. Véronique REDEMPT - Conseillère communautaire, Saint-Germain-Les-Belles
6. Jacqueline LHOMME-LEOMENT - Conseillère communautaire, Saint-Genest-sur-Roselle
7. Hervé KEISER - Conseiller suppléant, Saint-Vitte-sur-Briance
8. Guy MONTET - 2^{ème} vice-président, Meuzac
9. Christian LATOUILLE - 4^{ème} vice-président, Saint-Hilaire-Bonneval
10. Christian REDON-SARRAZY - Ancien vice-président (remplacé par Guy MONTET)
11. Stéphane PREVOST - Conseiller communautaire, Saint-Vitte-sur-Briance
12. Jean-Louis DUBOIS - 6^{ème} vice-président, Magnac-Bourg
13. Christine DE NEUVILLE - 1^{ère} vice-présidente, Vicq-sur-Breuilh
14. Éric DUPONT - Conseiller communautaire, Château-Chervix
15. Marc DITLECADET - Président de la Communauté de Communes
16. Alain MARTHON - Conseiller communautaire, Saint-Hilaire-Bonneval
17. Émilie GILLET - 3^{ème} vice-présidente, Glanges
18. Delphine BERNIER - Conseillère communautaire, Magnac-Bourg
19. Véronique LAGRANGE - Conseillère communautaire, Pierre-Buffière
20. Marie ALLET - Conseillère communautaire, Pierre-Buffière
21. Stéphane PATIER - 5^{ème} vice-président, Pierre-Buffière
22. Jean-Paul LONGEQUEUE - Conseiller communautaire, Vicq-sur-Breuilh
23. Jean-Luc LACHAUD - Conseiller communautaire, Château-Chervix

Vingt-deux élus siègent au Conseil communautaire et représentent les onze communes qui composent la Communauté de Communes.

Six commissions animées chacune par un(e) vice-président(e) sont composées d'au moins un élu de chaque commune ce qui permet une représentation égalitaire de toutes les communes.

Enfin le bureau communautaire est composé des onze maires de la Communauté de Communes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Zone d'Activité Economique du Martoulet.

Parmi les compétences, le développement économique est certainement l'enjeu majeur pour les prochaines années.

Nous possédons en effet des atouts importants qu'il faut exploiter, la situation géographique entre Limoges et Brive, l'A20 qui traverse la Communauté de Communes, les quatre échangeurs qui irriguent le territoire, la ligne ferroviaire et les quatre gares, un environnement privilégié.

Dès cette année 2021, nous allons réaliser la viabilisation d'une deuxième tranche de 9 hectares sur la ZAE du Martoulet de façon à offrir des terrains à de nouvelles entreprises créatrices d'emplois. Cette zone accueille actuellement douze entreprises et une centaine d'emplois.

Des acquisitions foncières supplémentaires ont été réalisées ces dernières années sur ce site du Martoulet. Elles permettront d'envisager à terme une troisième tranche de travaux sur la route de Meuzac.

La Communauté de Communes a procédé par ailleurs à la vente de deux terrains sur la ZAE des Bouiges à Saint-Genest-sur-Roselle pour permettre le déve-



Entreprise GEIQ TRANSPORTS implantée en 2019.

loppement du Garage TOURNIEROUX et la création d'une aire de lavage par Mr Victorien SARRE. Un terrain a été également vendu sur la ZAE du Monceau à Magnac-Bourg à Mr BOUILLON (vente poêles granulés bois).

Dans le cadre de l'aide à l'immobilier des entreprises, la Communauté de Communes a aidé financièrement la reprise des établissements HUBERT par la société TECHNOLIM à Magnac-Bourg, ainsi que la nouvelle installation de la boulangerie PEYRONNET à Magnac-Bourg. Plusieurs projets pourront bénéficier de cette aide en 2021 (la société HERVELEC à Saint-Germain-Les-Belles et les sociétés AXTER et SOCALIM à Pierre-Buffière).

Enfin dans le cadre d'une dynamique de **développement économique local**, la Communauté de Communes souhaite faciliter la production et la consommation alimentaire de proximité et s'impliquer dans une démarche de mise en place de circuits courts. Cette action pourrait s'intégrer dans le plan de relance gouvernemental.

Au niveau de **l'aménagement numérique**, la Communauté de Communes s'implique financièrement aux côtés de l'Etat et des autres collectivités pour obtenir la meilleure couverture dans les plus brefs délais. Après des travaux qui ont permis une montée en débit sur les communes de Saint-Vitte-sur-Briance et de Château-Chervix en 2018, le déploiement de la fibre optique est en train de se réaliser commune par commune sur l'ensemble du territoire.



TOURISME

Le tourisme constitue aussi une force économique importante à développer. Il s'agit d'une compétence partagée avec les communes, la Région, le Département.

La Communauté de Communes intervient en assurant le fonctionnement de l'OTSI dont le siège principal se situe à Magnac-Bourg et qui possède deux antennes à Saint-Germain-les-Belles et à Pierre-Buffière.

Les atouts touristiques de BSHV souvent méconnus méritent d'être mieux exploités. C'est pourquoi la Communauté de Communes a recruté en 2020 une chargée de mission (Mme Aurélie Garreau) dont le rôle est complémentaire de celui des agents de l'OTSI pour la promotion du tourisme sur le territoire.

Enfin depuis 2017 la Communauté de Communes a établi avec la DRAC, la commune de Vicq-sur-Breuilh siège du Musée Cécile Sabourdy, la Châtaigneraie Limousine, une convention qui a pour but le développement du tourisme culturel et la valorisation des différents sites touristiques du territoire.



Médiathèque Intercommunale du Père CASTOR.

La Médiathèque du Père Castor située à Meuzac est également une compétence importante de notre Communauté de Communes. Bien sûr son fonctionnement a été très affecté en 2020 par la crise sanitaire. En ce début 2021, nous accueillons comme Directrice Mme Roxane Sterckeman qui remplace Mme Meggy Lacassagne.

La progression de la fréquentation, particulièrement au niveau du parcours d'aventure nous a conduits à programmer, dès cette année, la construction d'un local supplémentaire destiné à l'accueil des enfants. Dans le même temps, il a été décidé de remplacer le chauffage défectueux par un chauffage à granulés de bois.

Enfin je me réjouis du bon fonctionnement du réseau des bibliothèques communales. Une nouvelle antenne sera opérationnelle cette année à Saint-Germain-les-Belles.

Dans le domaine sportif, deux équipements complémentaires ont été réalisés, à Saint-Germain-les-Belles en 2019 et à Pierre-Buffière en 2021 à proximité des gymnases. Ces deux constructions complètent les installations existantes et permettent de faire face aux besoins des associations et des écoles.

Les autres installations sportives du territoire et notamment les terrains de sport et leurs annexes restent de la compétence exclusive des communes.



Tennis couvert à Saint-Germain-les-Belles (en haut) et à Pierre-Buffière (en bas).

ENFANCE JEUNESSE

L'enfance jeunesse est aussi une compétence importante de notre intercommunalité. Les structures périscolaires représentent en effet une part significative de notre budget de fonctionnement. Le territoire de Briance Sud Haute-Vienne regroupe plusieurs établissements destinés à l'accueil des enfants, des plus petits avec la crèche des Baminous à Vicq-sur-Breuilh et la micro-crèche de Saint-Hilaire-Bonneval, aux enfants d'âge scolaire avec les ALSH de Saint-Germain-



Accueil Collectif de Mineurs "Les zigouigouis" et le pôle ados à Magnac-Bourg.

les-Belles, de Magnac-Bourg, de Vicq-sur-Breuilh et de Saint-Hilaire-Bonneval et aux plus grands avec le pôle Ados de réalisation récente à Magnac-Bourg.

Le Relais d'Assistants Maternelles à Vicq-sur-Breuilh et le RAM itinérant sur la partie nord du territoire sont également gérés par la Communauté de Communes. Ces différentes structures répondent aux besoins actuels de nos enfants et constituent un élément important d'attractivité de notre territoire.

ENVIRONNEMENT

Dans le domaine environnemental, la compétence **élimination des déchets** a été transférée au SICTOM de Saint-Yrieix-la-Perche au 1er janvier 2021.

Le SICTOM est un syndicat intercommunal qui regroupe la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix. Chaque commune du territoire y est représentée par un élu. La redevance ordures ménagères sera, dès cette année, directement facturée par le SICTOM. Je rappelle que pour notre Communauté de Communes, il a été adopté le principe de la redevance incitative. Le tri sélectif des déchets en utilisant les éco-points, les déchèteries, le compostage, permettra de limiter les hausses des redevances et même je l'espère de diminuer leur montant. Le but est en effet d'abaisser le tonnage des déchets résiduels retrouvés dans les bacs et de diminuer le coût des transports en espaçant le rythme des collectes.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est une compétence de la Communauté de Communes. Un agent est à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce sujet et notamment sur la conformité des installations.

L'assainissement collectif dans les bourgs reste une compétence des communes jusqu'en 2026. Dans ce domaine, la Communauté de Communes va financer une étude diagnostic de l'ensemble des réseaux et des dispositifs de traitement qui se déroulera sur les deux prochaines années.

Enfin nous allons poursuivre le travail largement entrepris par notre collectivité en mettant en œuvre **le plan d'actions du PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial). Ce plan qui a été approuvé par les services de l'Etat comprend 40 actions dont certaines sont déjà engagées sur notre territoire.

Ces actions nous concernent tous dans de nombreux domaines tels que l'habitat, les modes de transports, l'élimination des déchets, l'agriculture ...

L'habitat est une compétence partagée avec les autres collectivités. Ensemble nous devons apporter des solutions pour répondre à l'insalubrité des logements, à la précarité énergétique et à la vacance de nombreuses maisons particulièrement dans les centres bourgs.

Les actions qui sont en train de se mettre en place avec notamment la majoration des aides de l'Etat, de la Région et du Département et aussi la simplification des démarches administratives pour obtenir un plan de financement, devraient permettre d'amplifier la rénovation de l'habitat qui constitue un enjeu majeur pour notre territoire.

VOIRIE



Tracteur John Deere avec épaveuse kuhn acquis en 2019.

La voirie est la compétence qui impacte le plus lourdement nos budgets de fonctionnement et d'investissement. Nous avons fait le choix, contrairement à beaucoup d'autres collectivités, de transférer l'intégralité de cette compétence à la Communauté de Communes afin d'alléger les charges des communes et surtout des plus petites qui ont des longueurs de voirie importantes.

Notre territoire de Briance Sud Haute-Vienne possède 450 km de voiries communales transférées à la Communauté de Communes. Les chemins ruraux et

les chemins de randonnées restent seuls de la compétence des communes ce qui permet plus de souplesse pour leur entretien.

L'entretien des voies communales comprend la réfection des chaussées mais aussi l'entretien des abords par les broyeurs et les épareuses.

Deux tracteurs équipés d'épareuses ont déjà été acquis par la Communauté de Communes. L'objectif est d'équiper la Communauté de Communes de tout le matériel nécessaire à l'entretien de notre voirie. Cet objectif sera atteint progressivement au fur et à mesure du vieillissement du matériel des communes et de son remplacement par un matériel communautaire. Le principe de mutualisation du matériel mais aussi du personnel par le biais de prestations de services entre la Communauté de Communes et les communes permet des économies d'échelle importantes qu'il convient de poursuivre dans l'intérêt de tous.

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le constatez, les compétences de notre Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne sont importantes et concernent chacun d'entre nous dans sa vie de tous les jours. Ces compétences sont complémentaires de celles des communes et c'est bien sûr ensemble que nous travaillons pour le développement de ce beau territoire de BSHV.

Les charges de fonctionnement de notre collectivité sont lourdes en raison de la nature des compétences transférées. Dans le contexte très particulier que nous vivons et où l'avenir reste incertain aussi bien pour nos collectivités que pour chacun d'entre nous, il convient plus que jamais de rester attentif à la gestion des finances.

Nous devons veiller au cours de ces prochaines années à ne pas augmenter les taux de fiscalité et à ne pas alourdir la dette en ayant un recours modéré à l'emprunt.

Pour cela, il convient d'avoir une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un investissement significatif, garant du développement du territoire et source d'activités pour nos entreprises. Il s'agit bien là du juste équilibre qu'il convient de trouver et que nous devons nous efforcer de respecter.

Je remercie tout le personnel de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne pour la qualité de son travail ainsi que tous les élus intercommunaux et communaux avec lesquels j'ai grand plaisir à travailler dans un climat amical et constructif.

Enfin je souhaite que nous puissions rapidement sortir de cette crise et que nous retrouvions un climat plus serein pour chacun d'entre nous, pour Briance Sud Haute-Vienne et pour l'ensemble de nos communes.

Marc Ditlecadet



Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne

Chabanas - 87260 Pierre-Buffière

T. 05 55 58 78 93

ccbshv@orange.fr